

Lyon, le 15/06/2016

DÉCLARATION PRÉALABLE À LA CAPA CPE - MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE 2016 –

1. Les postes de AED

Nous avons demandé pendant trois ans de suite l'accès aux éléments réactualisés de dotation en AED par établissements. En réponse à nos revendications pour une meilleure lisibilité des moyens de vie scolaire, la rectrice de Lyon a décidé le « redéploiement » (sic) des moyens vie scolaire au niveau académique. Cela se traduit par une perte de postes d'AED dans 43 lycées, 22 lycées professionnels et 38 collèges. C'est le résultat de l'application d'un nouveau barème qui a pour objectif de rééquilibrer les dotations en faveur des collèges au détriment des lycées, en excluant notamment le critère de surface et en n'intégrant pas les élèves de post-bac dans le calcul des effectifs des établissements. La mise en place de la réforme du collège a aussi été avancée comme une des justifications de cette nouvelle répartition. Si la volonté de donner davantage de moyens de vie scolaire des collèges, notamment de l'éducation prioritaire, s'entend, le « redéploiement » envisagé revient de fait à nier très souvent des situations très compliquées dans les établissements, touchés par la perte de postes. Belle leçon de dialogue social. Du fait de la mobilisation inter syndicale, des inflexions ont été présentées, mais restent totalement insuffisantes.

Elles ne permettront pas aux vies scolaires de faire face aux réalités de suivi et d'encadrement des élèves d'une part dans les collèges, où les conséquences décuplées d'une flexibilité tout azimut ne vont pas pouvoir être endiguées par des EDT, si performants soient-ils et d'autre part dans tous les types d'établissements, aux portails desquels la période nous condamne à une vigilance absolue, et entre autre.

2. La réforme du collège

A quatre mois de sa mise en application, la réforme du collège est toujours aussi critiquée et très négativement accueillie par l'ensemble des personnels. Les CPE soucieux de leurs missions et attachés à leur métier mesurent les effets délétères à venir. La circulaire du 30/06/2015 préconise, une pause méridienne de 1h30, des horaires d'enseignement modulables (26h00), la mise en place de l'accompagnement personnalisé, des enseignements pratiques interdisciplinaires...générant ainsi une organisation à trous et mettant en péril la prise en charge des élèves sur le temps des études au regard, en outre du nombre d'élèves à assumer heure après heure. **Il s'agit d'une réforme bureaucratique, chronophage et sans moyens supplémentaires.** L'objectif déclaré d'une réussite pour tous se traduira dans les faits par un accroissement des disparités entre les établissements, entre le public et le privé, et un risque important d'une dénaturation du métier de CPE.

Il est plus qu'urgent d'entendre à la fois les personnels et les parents, porteurs d'autres propositions pour l'avenir du collège.

3. Les moyens de remplacements

Ils sont nettement insuffisants. Les postes de titulaires sur Zone de Remplacement sont inexistantes dans l'académie de Lyon. Cette année, il est extrêmement difficile d'avoir la transparence sur les moyens de remplacements des CPE. Par analogie avec les AED, il est à craindre que la rectrice n'ait trouvé de nouveau un moyen d'efficience sur les dotations en poste CPE. Il existe pourtant beaucoup d'établissements avec un nombre insuffisant de CPE pour assurer un suivi réel des élèves. Il n'est plus envisageable que l'unique réponse aux demandes des établissements scolaires, soit le « redéploiement » En effet, à moyens constants, il ne s'agit - ni plus ni moins- que de suppressions de postes dans des établissements au profit d'autres. **Cette concurrence entre établissements scolaires n'aura d'autre résultat que la casse du service public d'éducation.** Les CPE ne pourront pas être remplacés, cette situation faisant peser sur les vies scolaires des risques importants de déstabilisation. Faire appel à des personnels non qualifiés, non formés et précaires ne peut être non plus la solution, sauf à vouloir dévaloriser la fonction et le métier de CPE. Nous rappelons que seule la création de postes en nombre suffisant, soit 1 CPE pour 250 élèves, permettrait de juguler à la fois les sorties du corps et les besoins réels du terrain.

4. Les stagiaires

Nous constatons que pour les enseignants, les lieux de stages sont connus et donnés aux organisations syndicales. Le motif consistant à dire que les CPE stagiaires ne sont pas utilisés comme moyens, mais en surnombre, ne justifie aucunement que les représentants des personnels CPE ne puissent pas eux aussi disposer de la liste des supports pour la rentrée 2016. De fait, nous réclamons la liste de ces supports d'accueil des CPE stagiaires pour la rentrée 2016, conformément à ce qui est fait pour les enseignants.

5. Le mouvement intra

Cette année, avant cette CAPA, trente sept collègues obtiennent leur mutation. Si on enlève les entrants et les stagiaires, seuls seize « participants non obligatoires » obtiennent une mutation sur quatre vingt seize collègues ayant émis des vœux.

Il serait erroné de croire qu'une participation moindre aura permis une plus grande satisfaction des candidats. Cette frilosité de mobilité peut nous permettre de réfléchir à ce fort sentiment de vulnérabilité, d'instabilité exprimés par une grande majorité de nos collègues, tant le cœur de notre métier est malmené, sentiment instillé par des réformes inadéquates et la gestion implacable de la pénurie.

Les commissaires paritaires SNES – SNUEP / FSU

W.BESSUEILLE – L. BOCCADORO – E. FRISO – E. GOETZ
M. LEBRUN - G.P. MURA – MB. TRUTT – A. ZAMI